

FORMATION AUX ACTES PROFESSIONNELS DES AMBULANCIERS POUR L'AIDE MÉDICALE URGENTE (GESTES D'URGENCE PRÉ-HOSPITALIÈRE)

- Personnes concernées : pour les ambulanciers en exercice, diplômé ou formé avant le 31/12/2022, l'arrêté du 31 octobre 2022 rend obligatoire une formation complémentaire aux actes professionnels pouvant être accomplis par des ambulanciers dans le cadre de l'aide médicale urgente.
- Formation accessible aux personnes en situation de handicap. Accompagnement possible par le référent handicap.

PRÉ REQUIS

- Être titulaire d'un diplôme d'Etat d'ambulancier ou d'un certificat de Capacité d'Ambulancier

DÉLAI D'ACCÈS À LA FORMATION

- 3 mois

DURÉE

- 21 heures

TARIF

- 483 €

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Connaître les principes fondamentaux de mise en œuvre des actes professionnels relevant de son domaine de compétence et relatifs à l'aide médicale urgente selon leur condition réglementaire d'application.
- Apprécier la gravité d'un tableau clinique dans un contexte d'intervention relevant de l'aide médicale urgente.
- S'approprier les actes professionnels dans le strict respect des règles de bonnes pratiques.
- Faire preuve de dextérité dans un contexte d'urgence.
- Évaluer la qualité des actes réalisés et identifier les éléments à réajuster.
- Rechercher et hiérarchiser les informations sur la situation observée et recueillies auprès du patient pour assurer une prise en soin pluriprofessionnelle adaptée

QUALITÉS SOUHAITÉES

- Organisation, rigueur, disponibilité
- Capacités d'écoute, d'analyse et de communication
- Réactivité et maîtrise du stress
- Esprit d'initiative
- Sens du travail en équipe

PROGRAMME / COMPÉTENCES VISÉES

MODULE 1 : CADRE RÉGLEMENTAIRE 3.5H

- Connaître le cadre réglementaire relatif au transport sanitaire et aux actes professionnels autorisés dans le cadre de l'AMU
- Identifier les conditions techniques de mises en œuvre des actes et leurs risques
- S'intégrer dans le dispositif d'aide médicale urgente en tant qu'ambulancier

MODULE 2 : APPLICATION DES ACTES PROFESSIONNELS 14H

- Mettre en œuvre les actes professionnels adaptés à un contexte clinique d'intervention auprès de patient pris en charge par les services d'aide médicale urgente

MODULE 3 : RECUEIL ET TRAÇABILITÉ 3.5H

- Identifier et sélectionner les informations pertinentes à transmettre au médecin dans une situation d'urgence
- Transcrire avec exactitude les informations recueillies et les actes réalisés pour assurer une continuité de prise en soins adaptée à l'état clinique du patient

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Présentiel

MOYENS MIS À VOTRE DISPOSITION

- Ambulance équipée
- Salles de travaux pratiques :
 - appartement témoin
 - chambre d'hôpital
 - manutention
- Salle informatique équipée et centre de documentations et de ressources
- Salle de cours

INTERVENANTS

- Infirmier(ère) diplômé d'Etat

VALIDATION ET ÉVALUATION

- Attestation de suivi de formation des 21h